31 JUILLET 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR APPROBATION TACITE

DÉCISIONS FINALES

BOD/NO/2025/07-02– Allocation d'un financement au titre du fonds à effet multiplicateur en faveur de la Tunisie :

Le Conseil d'administration :

1. Prend note de l'évaluation par le Secrétariat des facteurs favorables à la transformation du système, y compris celui considéré comme hautement prioritaire, tel qu'indiqué à l'annexe 2 du document BOD/NO/2025/07 DOC 01 et du rapport de l'analyse contextualisée des facteurs favorables de la Tunisie figurant à l'annexe 3 ;
2. Prend note de l'évaluation par le Secrétariat du financement au titre du fonds à effet multiplicateur et de l'intervention du pays pour le facteur favorable hautement prioritaire figurant à l'annexe 5 du document BOD/NO/2025/07 DOC 01, ainsi que de la requête de financement figurant à l'annexe 6 ;
3. Approuve une allocation de financement au titre du fonds à effet multiplicateur, à prélever sur les fonds fiduciaires du GPE, pour soutenir le « Programme d'appui au secteur de l'éducation en Tunisie » (PASET), tel que décrit dans la requête soumise, et résumé au tableau 1, sous réserve de :
 a. la disponibilité des fonds ; et
 b. la décision du Conseil BOD/2012/11-04 sur l'engagement de fonds fiduciaires par tranches annuelles.

Tableau 1 Résumé de la requête et allocation recommandée par le Secrétariat

Tous les montants sont exprimés en USD		
a.	Allocation d'un financement au titre du fonds à effet multiplicateur	12 000 000[1]
b.	Allocation demandée (100 %)	12 000 000
c.	**Allocation recommandée par le Secrétariat**	12 000 000
d.	Financement basé sur les résultats	Non

[1] La révision de l'allocation a été approuvée par le Conseil d'administration en juin 2024 (BOD/2024/06-01). L'allocation initiale s'élevait à 15 000 000 USD.

e.	Agent partenaire	UNICEF
f.	Commission de l'agent partenaire % - Montant	7 % - 840 000
g.	Durée	4 ans
h.	Date de démarrage prévue	1er janvier 2026
i.	Date de clôture	31 décembre 2029
j.	Provenance des fonds	Fonds du GPE
k.	Provenance des cofinancements	Union européenne (45 806 452)
l.	**Facteurs favorables hautement prioritaires :** • Volume, équité et efficience des dépenses publiques consacrées à l'éducation	

BOD/NO/2025/07-03 – <u>Allocation d'un financement pour la transformation du système en faveur d'Haïti</u> :

Le Conseil d'administration :

1. Prend acte de l'évaluation par le Secrétariat du financement pour la transformation du système figurant à l'annexe 4 du document BOD/NO/2025/07 DOC 02 et de la requête de financement reproduite à l'annexe 5 ;
2. Approuve une allocation de financement pour la transformation du système, à prélever sur les fonds fiduciaires du GPE, pour soutenir le Programme d'appui à la réforme curriculaire, tel que décrit dans la requête soumise, et résumé au tableau 1, sous réserve de :
 a. la disponibilité des fonds ;
 b. la décision du Conseil BOD/2012/11-04 sur l'engagement de fonds fiduciaires par tranches annuelles ; et
 c. l'atteinte des déclencheurs pertinents pour débloquer une allocation complémentaire de 4 740 000 dollars.

Tableau 1 Résumé de la requête et allocation recommandée par le Secrétariat

Tous les montants sont exprimés en USD		
a.	Allocation d'un financement pour la transformation du système	23 700 000[2]
b.	Allocation demandée (100 %)	23 700 000
c.	**Allocation recommandée par le Secrétariat**	**23 700 000**

[2] La révision de l'allocation a été approuvée par le Conseil d'administration le 5 juin 2025 (BOD/2025/06-02). L'allocation initiale s'élevait à 31 600 000 USD.

d.	Allocation du financement pour la transformation du système subordonnée à l'atteinte des déclencheurs – 20 % du montant total du financement pour la transformation du système	4 740 000[3]
e.	Financement basé sur les résultats	Non
f.	Agent partenaire	Banque interaméricaine de développement
g.	Commission de l'agent partenaire % - Montant	5 % - 1 185 000
h.	Durée	4 ans
i.	Date de démarrage prévue	01/15/2026
j.	Date de clôture	01/15/2030
k.	Provenance des fonds	Fonds du GPE

BOD/NO/2025/07-04 – <u>Allocation d'un financement pour la transformation du système en faveur du Burkina Faso</u> :

Le Conseil d'administration :

1. Prend acte de l'évaluation par le Secrétariat du financement pour la transformation du système figurant à l'annexe 4 du document BOD/NO/2025/07 DOC 03 et de la requête de financement reproduite à l'annexe 5 ;
2. Approuve une allocation de financement pour la transformation du système, à prélever sur les fonds fiduciaires du GPE, à l'appui du *« Projet de renforcement de la performance du système éducatif et d'amélioration de la résilience »* (REPAIR), tel que décrit dans la requête soumise, et résumé au tableau 1, sous réserve de :
 a. la disponibilité des fonds ; et
 b. la décision du Conseil BOD/2012/11-04 sur l'engagement de fonds fiduciaires par tranches annuelles.

Tableau 1 : Résumé de la requête et allocation recommandée par le Secrétariat

Tous les montants sont exprimés en USD		
a.	Allocation d'un financement pour la transformation du système	50 540 000[4]

[3] Le montant du financement complémentaire a été réduit au prorata, conformément à la révision de l'allocation décidée par le Conseil lors de sa réunion de juin 2025 (BOD/2025/06-02). L'ancien montant s'élevait à 6 320 000 USD, soit 3 160 000 USD par déclencheur. Conformément à la décision du Conseil de juin, le montant du déclencheur a été ajusté à 2 370 000 USD par déclencheur, pour atteindre un financement complémentaire total de 4 740 000 USD.

[4] La révision de l'allocation a été approuvée par le Conseil d'administration le 5 juin 2025 (BOD/2025/06-02). L'allocation initiale s'élevait à 67 390 000 USD.

b.	Allocation demandée (80 %)	40 432 000
c.	**Allocation recommandée par le Secrétariat**	40 432 000[5]
d.	Financement basé sur les résultats	Oui
e.	Agent partenaire	Banque mondiale
f.	Commission de l'agent partenaire % - Montant	1,75 % (707 560,00)
g.	Durée	3 ans et 9 mois
h.	Date de démarrage prévue	26 septembre 2025
i.	Date de clôture	28 juin 2029
j.	Provenance des fonds	Fonds du GPE

[5] Ce montant comprend 694 750 USD pour couvrir les coûts de soutien à la mise en œuvre de l'agent partenaire.